

UltraCare[®]

Solutions pour l'entretien de la pierre, des carreaux et du coulis

Garantie limitée de produit de 1 an

Programme de garantie Best-Backed^{MS} de MAPEI



1 800 42-MAPEI (1 800 426-2734) • www.mapei.ca



Imprimez cette garantie, indiquez chaque produit acheté, joignez la preuve d'achat et conservez ces documents dans vos dossiers pour référence ultérieure.

Tous les produits ou jumelages de produits mentionnés doivent être installés conformément à la « Littérature de produit ».

<p>Scellants</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Scellant rehaussant pour la pierre▶ Scellant rehaussant Plus pour la pierre▶ Scellant pour coulis▶ <i>Grout Maximizer</i>▶ Scellant pénétrant Plus SB pour pierre et carreaux de porcelaine▶ Scellant pénétrant Plus pour pierre, carreaux et coulis▶ Scellant pénétrant SB pour pierre, carreaux et coulis▶ Scellant pénétrant pour pierre, carreaux et coulis	<p>Nettoyants</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Nettoyant abrasif pour surface▶ Nettoyant acide pour carreaux et coulis▶ Nettoyant concentré pour carreaux et coulis▶ Nettoyant et scellant quotidien pour pierre et coulis▶ Nettoyant et poli quotidien pour la pierre▶ Nettoyant quotidien pour pierre, carreaux et coulis▶ Nettoyant puissant pour pierre, carreaux et coulis
<p>Finis</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Scellant et fini très lustré▶ Scellant et fini satiné	<p>Résolution de problèmes</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Dissolvant pour pellicule de coulis cimentaire▶ Dissolvant pour pellicule de coulis époxyde▶ Décapant puissant pour scellant et enduit▶ <i>Grout Refresh</i>^{MC}▶ Agent antiadhérent pour coulis▶ Cristaux d'acide sulfamique

GARANTIE :

Sous réserve des conditions et des restrictions énoncées dans le présent document, MAPEI Inc. garantit que ses produits seront exempts de défauts pourvu qu'ils soient utilisés normalement pour la période de garantie applicable indiquée dans cette garantie limitée (« garantie »), quand le produit acheté est utilisé dans le délai de durée de conservation indiqué et conformément (a) aux fiches de données techniques et autres instructions d'installation et d'entretien publiées par MAPEI pour le produit (collectivement, la « Littérature de produit ») qui prennent effet au moment de l'installation, et (b) aux règlements et codes gouvernementaux ainsi qu'aux normes de l'industrie.

EXCLUSIONS DE COUVERTURE DE GARANTIE :

La présente garantie ne s'applique pas aux situations suivantes, et ce, de façon non limitative :

- (a) dommages causés par des défaillances de structure, des sous-planchers inadéquats, une préparation de substrat ou de sous-plancher inappropriée, ou une mauvaise conception ou un défaut de structure;
- (b) dommages causés par des catastrophes naturelles, y compris, sans toutefois s'y limiter, les ouragans, inondations, tremblements de terre, feux, ou autre type de catastrophe naturelle, ou ce qui peut résulter de circonstances imprévues;
- (c) dommages causés par des actes de négligence, ou la mauvaise utilisation ou l'abus d'un produit; l'application inappropriée ou fautive d'un produit par l'installateur; le défaut de se conformer à la Littérature de produit, aux règlements et codes de construction applicables, ainsi qu'aux normes de l'industrie;
- (d) des variations de couleurs, tons ou textures par rapport aux échantillons, aux emballages de produits ou autre matériel publicitaire;
- (e) des changements de couleurs en raison de l'exposition à la lumière du soleil et de l'âge;
- (f) dommages causés par l'humidité au sous-plancher ou les dégâts d'eau;
- (g) l'usure et la détérioration normales découlant de l'utilisation;
- (h) l'efflorescence et la décoloration inhérentes aux produits cimentaires;
- (i) les fissures résultant de mouvements de structures, les déflexions excessives ou autres défauts du substrat;
- (j) dommages résultant du vandalisme;
- (k) dommages causés par l'entretien inapproprié ou l'utilisation inappropriée de produits chimiques de nettoyage;
- (l) dommages causés par une Réaction alcalis-silice ou Réaction alcalis en surface; et
- (m) dommages causés par une exposition à des températures inappropriées, excessives ou extrêmes.

De plus, en vous procurant nos produits, vous reconnaissez que MAPEI ne peut être tenu responsable de la non-conformité ou de l'incompatibilité des produits, eu égard à l'emploi que l'utilisateur en fait. Les produits ne doivent pas être mélangés ou utilisés en combinaison avec d'autres produits qui ne sont pas fabriqués par MAPEI ou approuvés par MAPEI.

VOS DROITS LÉGAUX :

La présente constitue la seule garantie du produit acheté. Dans les limites permises par la loi, toutes autres garanties, expressives ou implicites, notamment, et ce, de façon non limitative, les garanties implicites de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier sont exclues. Toutes garanties implicites découlant de l'application d'une loi se limitent à la durée de cette garantie. Tous recours, notamment, et ce, de façon non limitative, relatifs à des dommages directs, indirects, spéciaux ou exemplaires, particuliers ou accessoires, ou relatifs à des pertes pour tout gain manqué ou pertes d'exploitation, sont exclus. Toutefois, certaines provinces peuvent ne pas permettre de limitation sur les garanties implicites, ainsi la limitation aux présentes peut ne pas s'appliquer à vous. La présente garantie sera régie par les lois du Canada et des provinces dans lesquelles les produits précités ont été achetés. Aucune garantie ne peut être modifiée par usage, modalité d'exécution ou pratique commerciale. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques et vous pouvez aussi bénéficier de droits additionnels qui varient d'une province à l'autre. Aucune représentation, promesse, affirmation ou déclaration par un employé ou mandataire de MAPEI ne sera opposable à MAPEI, sauf si clairement mentionnée dans cette garantie. Cette garantie entre en vigueur à la date d'achat du produit et se termine tel qu'indiqué; se limite au premier acheteur et ne peut être transférée; et s'applique uniquement aux achats de produits effectués au Canada le ou après le 8 avril 2021.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'INDEMNISATION :

Pour présenter une demande d'indemnisation sous cette garantie, vous devez contacter MAPEI Inc. par écrit dans les quinze (15) jours de votre connaissance du prétendu défaut de fabrication de notre produit, à l'attention de : Service technique, 2900, Francis-Hughes, Laval, Québec, Canada H7L 3J5. Une preuve d'achat du prétendu produit défectueux doit être jointe à tout avis de réclamation. Nous nous réservons le droit d'inspecter tout site et d'obtenir des échantillons de notre produit utilisé, ou de déléguer à un tiers la tâche d'inspection des lieux avant de statuer sur la validité de votre réclamation. Pour ce faire, vous avez la responsabilité de faire en sorte que le propriétaire des lieux consente à nous donner accès pour l'exécution de ces services et vous aurez à en défrayer les coûts si nous jugeons la réclamation invalide. Nous devons d'abord recevoir votre réclamation et l'évaluer avant que toute réparation ne soit effectuée; dans le cas contraire, cette garantie sera nulle et sans effet. Pour plus amples renseignements concernant notre politique de garantie, veuillez vous référer à notre site Web au www.mapei.ca.

VOTRE RECOURS EXCLUSIF :

Si nous déclarons votre réclamation valide sous cette garantie et que nos produits s'avèrent défectueux à l'intérieur de la période respectivement indiquée dans la présente, vous aurez droit, comme unique recours et à la discrétion de MAPEI : (a) au remplacement du produit uniquement pour la portion précise de l'installation initiale qui nécessite ledit remplacement, ou (b) au remboursement d'une partie du prix d'achat du produit initial s'étant avéré défectueux.

Tous les produits mentionnés doivent être installés conformément à leur fiche technique.

Assistance produit du Service technique
1 800 361-9309